

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 avril à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Effiat sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

MIS EN LIGNE LE

02 MAI 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

Nombre de membres : en exercice : 118

Présents : 71 Pouvoirs : 11

Votants : 82 (dont 11 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT-ANGEL) ; Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Michèle BARBECOT (SAINT-OURS-LES-ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Marc BEAUSOLEIL (SAINT-ELOY-LES-MINES) ; Marie-Andrée BERKES (SAINT-OURS-LES-ROCHES) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE) ; Chantal BLOT-BOUCHE (SAINT-PARDOUX) ; Michel BOILOT (SAINT-GAL-SUR-SIOULE) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Florent BOURLON (POUZOL) ; Jérôme BOUYGES (BLOT L'EGLISE) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Florian CHANET (MONTPENSIER) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT-ANGEL) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE) ; Gérard COMBEAUD (SAINTE-CHRISTINE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Alain DESNIER (SAINT-HILAIRE-LA-CROIX) ; Dominique DINYTASZ (MENAT) ; Gaëtan DUBIEN (ARTONNE) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Sylvie DURANTEL (SAINT-GAL-SUR-SIOULE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT-GERVAIS D'AUVERGNE) ; Patrice GIRAUD (SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS) ; Claude GRENAUT (SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS) ; Ludovic HENOT (MANZAT) ; Marie Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT-ELOY-LES-MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ; Damien LABBE (SAINTE-CHRISTINE) ; Paul LASSET (SAINT-MYON) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Jean-Claude LEMOINE (SAINT-MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES-COMPS) ; Gilles MAS (SAINT-GENES-DU-RETZ) ; Gérard MASSON (NEUF-EGLISE) ; Sabine MICHEL (LAPEYROUSE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT-AGOULIN) ; Julien PERRIN (SAINT-GEORGES-DE-MONS) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Dominique PRADEL (MOUREUILLE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Patrick QUINTY (VITRAC) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT-GEORGES-DE-MONS) ; Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Bruno RYCKEBUSCH (SAINT-REMY-DE-BLOT) ; Odile SOULIER (SAINT-GERVAIS D'AUVERGNE) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES)

Absents ayant donné procuration :

Fernand ANTUNES (Les Ancizes Comps) ayant donné procuration à Didier MANUBY (Les Ancizes Comps)
Michel AUBIGNAT (Saint Remy de Blot) ayant donné procuration à Bruno RYCKEBUSCH (Saint Remy de Blot)
Mickaël BARE (Charbonnières les Vieilles) ayant donné procuration à Sébastien PORTIER (Charbonnières les Vieilles)

Davy BELLARD (Neuf-Eglise) ayant donné procuration à Gérard MASSON (Neuf-Eglise)

Grégory BONNET (Montcel) ayant donné procuration à Jean-François PORTE (Montcel)

Jérôme BOREL (Servant) ayant donné procuration à Josette MOULY (Servant)

Didier BOURNAT (Moureuil) ayant donné procuration à Dominique PRADEL (Moureuil)

Pierre EVRAIN (Loubeyrat) ayant donné procuration à Sébastien BLANC (Loubeyrat)

Pascal LABBE (Saint Agoulin) ayant donné procuration à Michel PAQUET (Saint Agoulin)

Amélie PEREZ (Châteauneuf les Bains) ayant donné procuration à Jocelyne LELONG (Sauvet Besserve)

Jean-Luc PORTE (Jozerand) ayant donné procuration à Marie-Françoise HUBERT (Jozerand)

Monsieur Julien PERRIN a été élu secrétaire de séance.

**Objet : CESSION GRATUITE DE TERRAINS
ENTRE LA COMMUNE DE MANZAT ET LE SYNDICAT DE SIOULE ET MORGE**

Depuis l'adhésion de la commune de Manzat au Syndicat de Sioule et Morge en 2001, le transfert des biens rattachés à l'exercice de la compétence eau potable n'a pas encore été finalisé.

Le Syndicat a déjà effectué des travaux importants sur la commune (notamment la station de pompage de la Coussidière), et d'autres investissements sont prévus pour 2025-2026 (réservoir du Chalard).

Aussi, il a été convenu avec la commune de Manzat que certains terrains feraient l'objet d'une cession gratuite entre la commune et le Syndicat de Sioule et Morge.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le 1^{er} Vice-Président à signer un acte de cession gratuite, pour les parcelles suivantes sur lesquelles sont situés les ouvrages de la Coussidière, du Grenouilloux, du Chalard ainsi que différentes installations et réservoirs d'eau potable :

- Parcalle cadastrée ZH 81 pour 800 m², sise au lieu-dit La Fougerousse,
- Parcalle cadastrée ZH 80 pour 2 500 m², sise au lieu-dit Les Buges,
- Une partie de la parcellle cadastrée ZH 60 pour 46 140 m², sise au lieu-dit Les Buges,
- Parcalle cadastrée ZH 82 pour 1020 m², sise au lieu-dit La Fougerousse,
- Parcalle cadastrée ZH 9 pour 2980 m², sise au lieu-dit La Fougerousse,
- Une partie de la parcellle cadastrée ZP 115 pour 2864 m², sise au lieu-dit Le Chalard,
- Parcalle cadastrée ZM 140 pour 258 m², sise au lieu-dit Le Fraite,
- Parcalle cadastrée YL 8 pour 2245 m², sise au lieu-dit Les Lunes.

A noter que pour la parcellle ZH60, un bornage sera nécessaire afin que seule la partie du terrain correspondant au périmètre de protection immédiat soit cédée au Syndicat

De même pour la parcellle ZP 115, un bornage ou un droit de passage sera nécessaire afin de maintenir l'accessibilité à des terrains privés.

Ces propositions ont reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 27 mars 2025.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le 1^{er} Vice-Président à signer le ou les actes de cession gratuite concernant les parcellles ZH 81, ZH 80, ZH 82, ZH 9, ZM 140, YL 8, ainsi qu'une partie des parcellles ZH 60 et ZP 115 situées sur la commune de Manzat.

Fait et délibéré à Effiat,
Le 05 avril 2025

Le Président,
Luc CAILLOUX

